

Informations de base

2007/0192B(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Règlement

Euro: protection contre le faux monnayage aux États membres qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie unique

Modification Règlement (EC) No 1339/2001 [2000/0208\(CNS\)](#)

Subject

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro
7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Procédure terminée

Acte final

[Règlement 2009/0045](#)
[JO L 017 22.01.2009, p. 0004](#)

[Résumé](#)